



Bruxelles, le 14.12.2020
COM(2020) 799 final

ANNEXES 1 to 6

ANNEXES

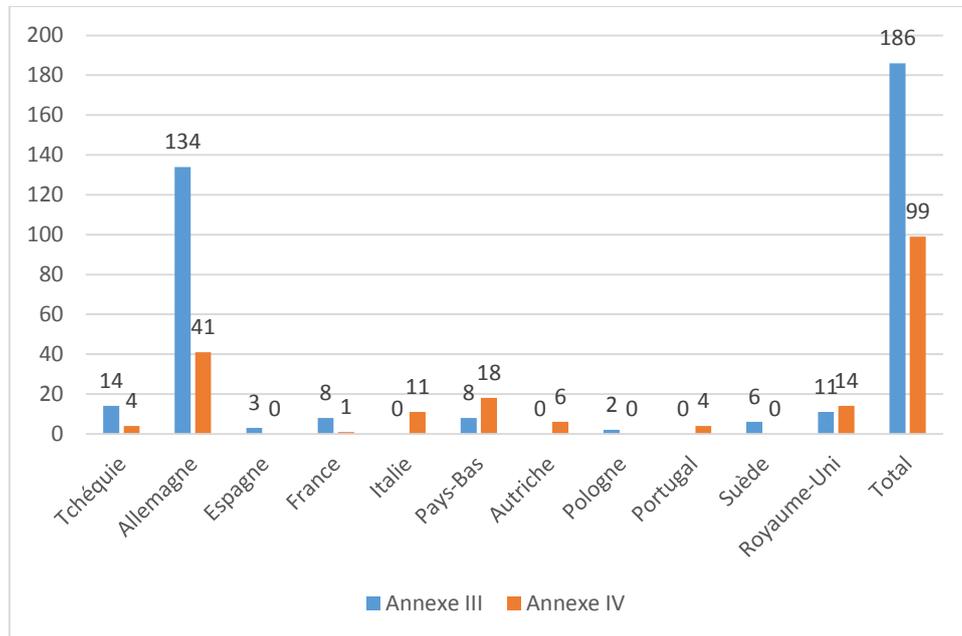
du

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Rapport sur les autorisations d'exportation en 2019 en application du règlement concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

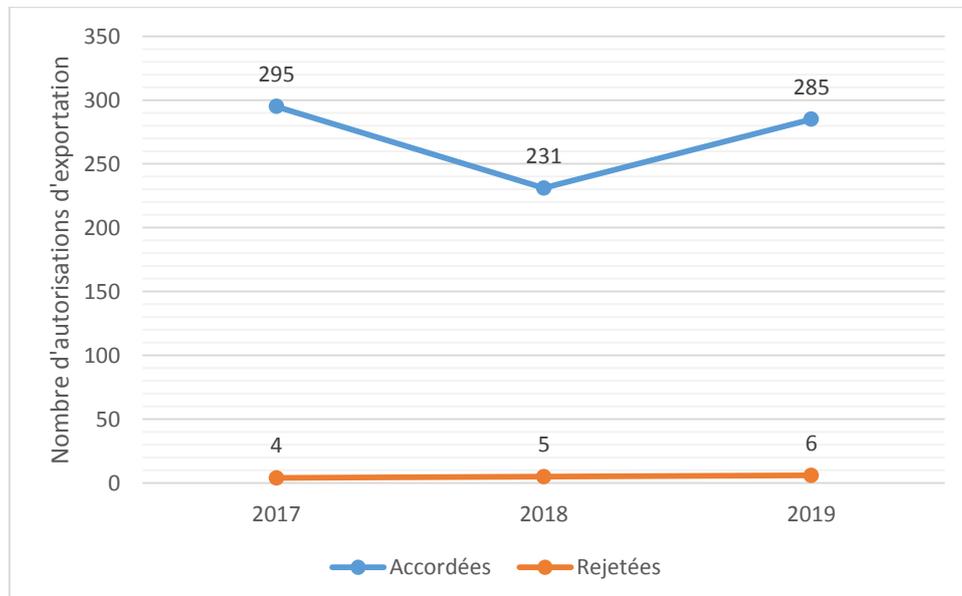
Annexe 1:

Nombre d'autorisations d'exportation signalées accordées par les États membres conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement (UE) 2019/125, par entrée dans les annexes

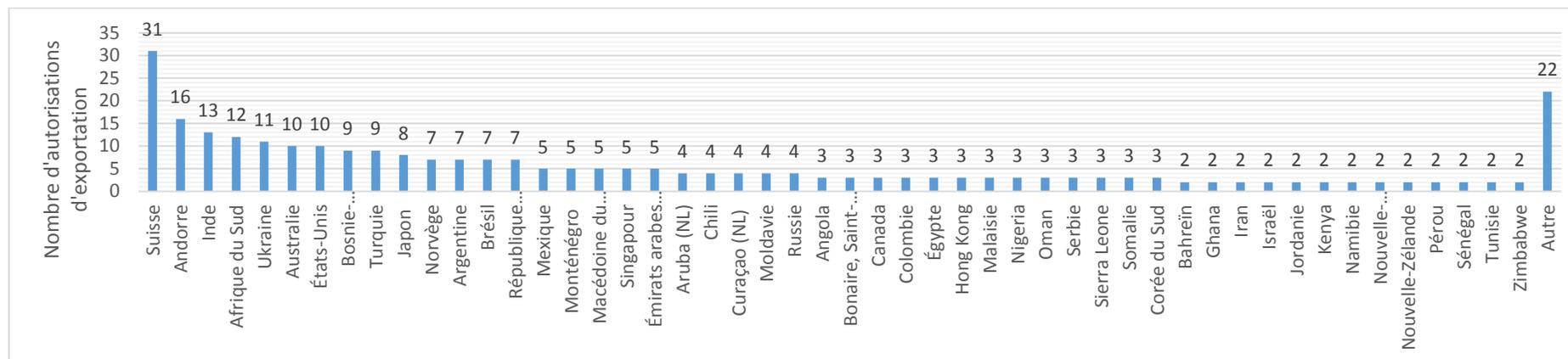


Annexe 2:

Nombre d'autorisations d'exportation signalées accordées par les États membres au cours de la période 2017-2019



Annexe 3:
Destinations signalées¹ des exportations autorisées en 2019²



¹ Si un nom particulier est utilisé dans la liste des destinations, il ne doit pas être interprété comme allant au-delà d'une référence au territoire (douanier) communément connu sous ce nom.

² Les «autres destinations» comprennent celles pour lesquelles une seule autorisation d'exportation a été signalée, à savoir: Albanie, Antarctique, Arabie saoudite, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Gibraltar, Îles Falkland, Iraq, Kosovo, Liban, Mali, Niger, Pakistan, Polynésie française, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Saint-Martin, Sainte-Hélène (UK), Sri Lanka, Thaïlande et Uruguay. Une autorisation signalée vers l'une des îles Anglo-Normandes n'a pas été comptabilisée aux fins du présent rapport car elle n'est pas considérée comme une exportation au sens de l'article 2, point d), du règlement (UE) 2019/125.

Annexe 4:**Vue d'ensemble des autorisations d'exportation de biens visés à l'annexe III signalées en 2019**

Code	Biens visés à l'annexe III	Destination	Utilisation finale	Autorité compétente
1.1.	Chaînes et chaînes multiples	Bahreïn (2), Serbie (1), Argentine (1)	Application de la loi	CZ
		Monténégro (1), Macédoine du Nord (4), Oman (1), Suisse (1), États-Unis (1)	Non précisée	DE
		Hong Kong (1), Australie (2), Nouvelle-Zélande (1)	Application de la loi	UK
1.2	Manilles ou anneaux individuels équipés d'un mécanisme de verrouillage	Barbade (1)	Application de la loi	UK
2.1	Armes portatives à décharge électrique, y compris, mais pas exclusivement, les matraques à décharge électrique, les boucliers à décharge électrique, les armes d'étourdissement et les armes à fléchettes à décharge électrique	Aruba (1), Moldavie (1), Monténégro (1), Ukraine (1), Émirats arabes unis (1), Suisse (1)	Application de la loi (Aruba), commerçants	CZ
		Nouvelle-Calédonie (2), République centrafricaine (1)	Non précisée	DE
		Andorre (1)	Application de la loi	ES
		Andorre (1), Sénégal (1)	Société de sécurité privée	FR
		États-Unis (1)	Autre	UK

3.1.	Armes et équipements portatifs qui administrent ou projettent une dose d'un agent chimique incapacitant ou irritant	Aruba (1), Moldavie (1), Monténégro (1), Ukraine (1), Émirats arabes unis (1), Suisse (1)	Application de la loi (Aruba), commerçants	CZ
		Andorre (9), Bosnie-Herzégovine (4), Chili (1), République démocratique du Congo (1), Polynésie française (1), Japon (4), Kosovo (1), Cuba (1), Mali (1), Monténégro (2), Namibie (1), Nouvelle-Calédonie (2), Macédoine du Nord (1), Pakistan (1), Moldavie (1), Suisse (11) Serbie (1), Somalie (3), Afrique du Sud (7), Tunisie (1), Uruguay (1), États-Unis (1), Chine (2).	Non précisée	DE
		Andorre (2)	Application de la loi	ES
		Sénégal (1), Andorre (2), Niger (1)	Société de sécurité privée, application de la loi (douane) (Niger)	FR
		Émirats arabes unis (2)	Société de sécurité privée	PL
		Andorre, Australie, Suisse, Afrique du Sud, États-Unis (6 au total)	Autre	SE
		Australie (1)	Application de la loi	UK

3.2.	Vanillylamide de l'acide pélargonique (PAVA)	Brésil (4), Inde (13), Japon (1) Corée du Sud (3), Singapour (1), Sri Lanka (1), Afrique du Sud (1), Thaïlande (1), Turquie (2), Chine (3) (30)	Non précisée	DE
		Costa Rica (1), Gibraltar (1), États-Unis (1)	Utilisation clinique et en laboratoire (Costa Rica et États-Unis), application de la loi (Gibraltar)	UK
3.3.	Capsicum oléorésine (OC)	Égypte (1), Argentine (2), Australie (1), Japon (1), Kenya (1), Russie (2), Suisse (5), Afrique du Sud (1), Tunisie (1), Ukraine (4), Chine (1)	Non précisée	DE
		Aruba (1), Bonaire, Saint-Eustache et Saba (3), Curaçao (2), Saint-Martin (1) et autorisations globales accordées aux destinations mentionnées	Application de la loi	NL
3.4.	Mélanges contenant au moins 0,3 % en poids de PAVA ou d'OC et un solvant (gaz poivré)	Brésil (1), Japon (1), Russie (1), Suisse (4), Ukraine (5), États-Unis (1), Chine (1)	Non précisée	DE
		Sainte-Hélène (1)	Application de la loi	UK

3.6.	Équipement fixe ou montable de projection d'agents incapacitants ou irritants qui couvre une grande superficie	Suisse (2), Émirats arabes unis (1)	Non précisée	DE
------	--	-------------------------------------	--------------	----

Annexe 5:

Vue d'ensemble détaillée des autorisations d'exportation de biens visés à l'annexe IV signalées en 2019

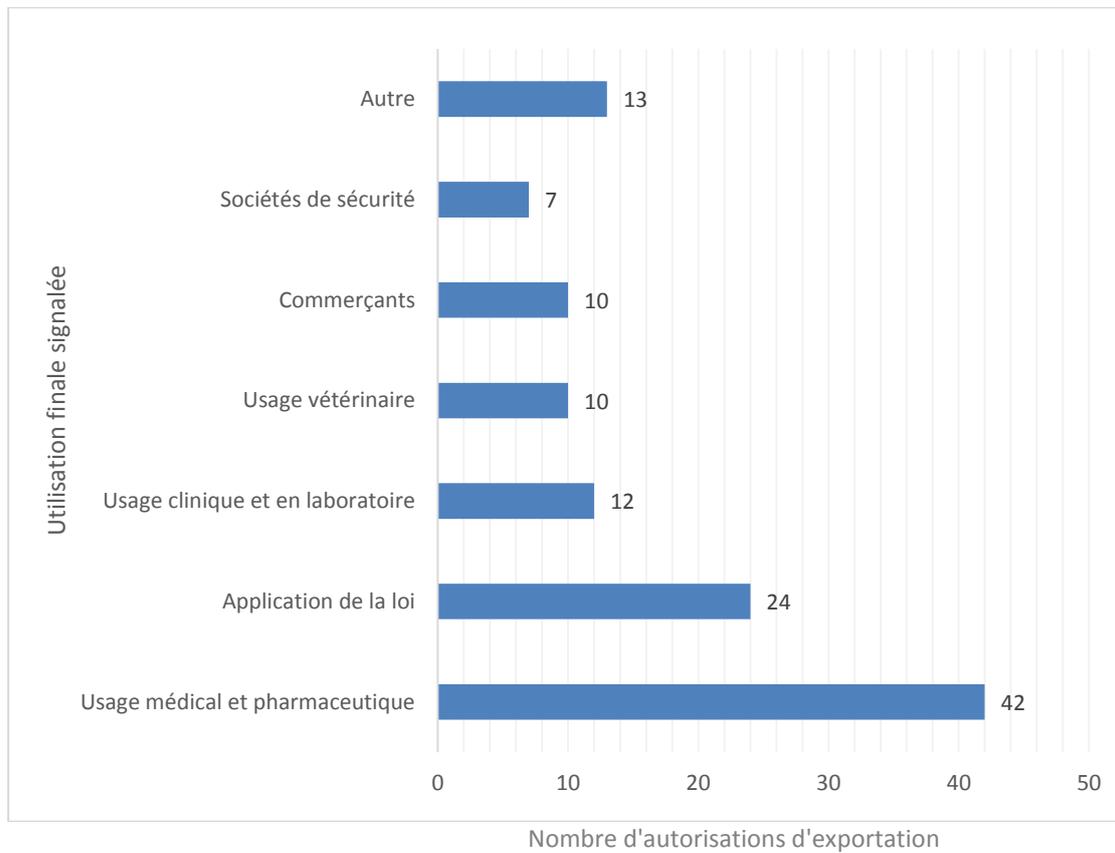
Code	Biens visés à l'annexe IV	Destination	Utilisation finale	Autorité compétente
1.1 a)	Amobarbital	Norvège (1) (La même autorisation est utilisée pour l'ensemble des biens énumérés exportés en provenance du Royaume-Uni à destination de la Norvège).	Utilisation clinique et en laboratoire	UK
1.1 c)	Pentobarbital	Norvège	Utilisation clinique et en laboratoire	UK
1.1 d)	Sel de sodium du pentobarbital	Aruba (1), Canada (2), Curaçao (2), Hong Kong (2), Malaisie (1), Suisse (2)	Usage vétérinaire	NL
		États-Unis (1)	Utilisation clinique et en laboratoire	UK
1.1 e)	Sécobarbital	Jordanie (1), Norvège, États-Unis (1)	Utilisation clinique et en laboratoire	UK
1.1 g)	Thiopental	Arabie saoudite (1), Iran (1), Albanie (1), Iraq (1)	Usage médical	CZ
		Bosnie-Herzégovine (5), Serbie (1)	Usage médical	AT

		Angola (3)	Usage médical/pharmaceutique	PT
		Norvège	Utilisation clinique et en laboratoire	UK
1.1 h)	Sel de sodium du thiopental	Liban (1)	Usage médical	FR
		Argentine (2)	Usage médical/pharmaceutique	IT
		Brésil (2)	Usage médical/pharmaceutique	IT
		Mexique (2)	Usage médical/pharmaceutique	IT
		Moldavie (1)	Usage médical/pharmaceutique	IT
		Turquie (4)	Usage médical/pharmaceutique	IT
		Ghana (2), Malaisie (1), Sierra Leone (2), Singapour (3)	Usage médical	NL
		Nigeria (3)	Usage médical/pharmaceutique	PT
		Sierra Leone (1), Australie (3), Îles Falkland (1), Singapour (1), Zimbabwe (1)	Soins de santé/usage médical	UK
1.1.	Autres agents anesthésiants barbituriques à action rapide et intermédiaire	Égypte (2), Antarctique (1), Argentine (2), Australie (2), Chili (3), Iran (1), Israël (2),	Non précisée	DE

		Japon (1), Jordanie (1), Canada (1), Kenya (1), Colombie (3), Malaisie (1), Mexique (3), Namibie (1), Norvège (2), Nouvelle-Zélande (1), Oman (2), Pérou (2), Russie (1), Suisse (2), Zimbabwe (1), Afrique du Sud (2), Turquie (3)		
		Norvège, États-Unis (2), Belize (1), Suisse (1)	Utilisation clinique et en laboratoire (Norvège, États-Unis, Suisse), usage vétérinaire (Belize)	UK

Annexe 6:

Utilisations finales signalées des exportations autorisées vers des pays tiers en 2019³



³ Le nombre d'autorisations d'exportation ne correspond pas au nombre indiqué dans les annexes précédentes étant donné que les autorités des États membres n'ont pas toutes précisé l'utilisation finale.